

DOCUMENT N° 82

Résolution sur les Comores

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition du Bureau de l'APF, réuni à Québec les 28 et 29 janvier 2000,

RAPPELANT que la Conférence inter îles a été recommandée par l'APF,

CONSIDÉRANT que l'Accord d'Antananarivo conclut à une résolution pacifique de la crise déclenchée par la proclamation unilatérale de l'indépendance de l'Île d'Anjouan,

RECOMANDE la démilitarisation, sous le contrôle des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, des milices anjouanaises,

DEMANDE aux autorités actuelles de toutes les îles de l'Archipel des Comores l'application de l'Accord d'Antananarivo pour rétablir l'ordre constitutionnel normal.